

MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 janvier 2024 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)
Charles Rioux, conseiller (19 h)
Mme Suzanne Gagnon, conseillère
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2024-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- ✓ Nomination du Comité consultatif d'urbanisme
- ✓ Remplacement des clapets et vannes d'égouts : station des eaux usées rue Saint-Joseph : Les Pompes R. Fontaine au montant de 7 257.70 \$, plus taxes applicables

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DE LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'ANNÉE 2023

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay mentionne que l'application du règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2023 et dépose son rapport séance tenante.

RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

Le conseiller, Sylvain Hinse

- Félicitation à M. Martin Lambert pour l'entretien de la patinoire
- Inscriptions de l'Escouade terminées, belle cohorte cette année

Le conseiller, Denis V. Lachance

- Rien à apporter

Le conseiller, Charles Rioux

- Rien à apporter

La conseillère, Suzanne Gagnon

- Vol du coffre du Sentier pour une 2^e fois, réflexion pour solutionner la problématique
- Activités à venir au Sentier en 2024, retour de l'activité Sentier des histoires

Le conseiller, Mario Hinse

- Régie des Trois-Lacs : gestion des accès et suivi sur les espèces exotiques envahissantes

Le conseiller, Pierre-André Arès

- Agri-Ressources : brunch-conférence samedi 20 janvier

Le maire, Réal Fortin

- Nouveauté transport collectif offert dans les 22 municipalités de la

AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023

Rien à signaler.

2024-01-002**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre ainsi que de la séance spéciale du 11 décembre 2023 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 4 décembre ainsi que de la séance spéciale tenue le 11 décembre 2023 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2024-01-003**ADOPTION DES COMPTES**

Fournisseur	Description	Montant
9004-4967 Québec inc.	Déneigement Trois-Lacs	5 982.19 \$
9251-7747 Québec inc.	Kit lames au carbure camions déneigement	2 069.55 \$
Action Environnement Tingwick	Remboursement entretien aménagement Jardin collectif 2023, distribution journée de l'arbre et frais de déplacement frigo collectif	1 933.00 \$
Batteries DM	Achat batteries lumières d'urgence	316.93 \$
Beaudoin &Fils Serrurier	Réparation serrure sous-sol Pavillon Armand-Rousseau	17.25 \$
Camion BL	Réparation camion #1	275.67 \$
Centre du Camion Gauthier	Entretien camions de déneigement, excavatrice et inspection camions incendie	867.07 \$
Centre d'extincteur SL	Entretien extincteur	121.62 \$
Charest International	Réparation équipements d'hiver	1 664.38 \$
Couture Timber Mart	Boyau arrosage service de sécurité incendie	88.91 \$
CRSBP	Remboursement livres perdus bibliothèque	33.01 \$
Élagage des Bois-Francis	Élagage rangs verglas	6 467.34 \$
Entreprises MO	Plantation poteau lumière de rue coin rue des Pins et des Lacs et remorquage camion déneigement	1 432.87 \$
Les Équipements JDR	Réparation souffleur et hose camion à vendre	119.03 \$
Les Excavations Yvon Houle et Fils	Sable à déglacage	28 799.04 \$
F3 Sports Canada	Activité Isaute camp de jour	1 782.11 \$
Garage G. Allison	Essence chemins d'hiver, Sentier Les Pieds d'Or et réparation crevaison remorque	986.68 \$
J. Marc Laroche EE	Réparation lumières de rues, réparation chaufferette CPE, moteur chaufferette épuration et lumière d'urgence entrepôt	2 084.74 \$
Kopers	Assistance pour communication puits et réservoir	252.95 \$

Laurentide re/sources	Collecte RDD	1 251.73 \$
Librairie Renaud-Bray	Livres bibliothèque	259.35 \$
Machineries CH	Réparation tracteur	330.10 \$
Machineries Serge Lemay	Ajustement chaîne camion #6 et pièces	394.73 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	218.66 \$
Midigo Presto	Repas dîner des fêtes	765.56 \$
Outils Mag	Réparation outil garage	50.60 \$
Philippe Gosselin et associés	Huile et graisse entretien machinerie	588.35 \$
Pièces d'auto Allison	Pièces réparation camion pompe et camion déneigement	135.82 \$
Robitaille Équipement	Lames et peigne niveleuse, lames et sabots camions déneigement	4 419.46 \$
Roger Grenier	Achats corrections suite à la visite du préventionniste, chlore	600.16 \$
Sel Warwick	Sel à déglacage	3 793.17 \$
Signalisation Lévis	Achat signalisation plaque 911	19.49 \$
Tourisme Centre-du-Québec	Adhésion 2024 Sentier Les Pieds d'Or	344.93 \$
VFD Industriel inc.	Achat vestes de sécurité pour l'incendie	70.06 \$
Victo Freins Démarreurs	Réparation camion pompe et souffleur	97.43 \$
Vivaco	Achat divers	81.93 \$
	Total	68 715.87 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu d'acquitter les comptes pour une somme globale de 68 715.87 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de décembre 2023 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 206 482.15 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 10 janvier 2024.

INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT

2024-01-004

Formation COMBEQ : Droit acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes 5 et 6 février (226.50 \$), Atelier de perfectionnement sur le Q-2, r22 : Plans et demandes de permis 21 et 22 février (226.50 \$), Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme 18 et 19 mars (226.50 \$), Réforme de l'expropriation : quels impacts pour l'aménagement du territoire février (18 \$)

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise l'inspecteur en bâtiments et en environnement, Félix Hamel-Small, à participer aux formations de la COMBEQ : Droit acquis et les régimes de tolérance à l'égard de situations existantes 5 et 6 février (226.50 \$), Atelier de perfectionnement sur le Q-2, r22 : Plans et demandes de permis 21 et 22 février (226.50 \$), Règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme 18 et 19 mars (226.50 \$), Réforme de l'expropriation : quels

impacts pour l'aménagement du territoire février (18 \$) pour la somme totale de 697.50 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

**Dérogation mineure : M. Daniel Boisjoli : lot : 5 500 110
La résolution 2024-01-005**

Considérant que le lot visé est le lot 5 500 110 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone R-12 du plan de zonage de la Municipalité de Tingwick ;

Considérant qu'un projet de construction d'une habitation multifamiliale isolée a été déposé à la municipalité ;

Considérant que le bâtiment projeté comprend trois logements ;

Considérant que le bâtiment projeté a une superficie de 104m² (28' x 40') ;

Considérant que l'article 7.1 du *Règlement de zonage no 2010-311* prévoit qu'une habitation multifamiliale doit avoir une superficie minimale de bâtiment de 145m² ;

Considérant que toutes les autres normes du *Règlement de zonage numéro 2010-311* seront respectées ;

Considérant que les membres du Comité consultatif présents recommandent l'acceptation de la présente demande soit la construction d'une habitation multifamiliale d'une superficie d'environ 104m². Leurs recommandations sont appuyées sur les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation permet de réduire l'impact sur le voisinage puisque l'empiètement au sol du bâtiment est diminué.
3. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation n'aggrave pas les risques en matière de santé publique.
5. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement.
6. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la présente dérogation pour les motifs énumérés précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-006

Nomination du Comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu de reconduire les nominations des membres du Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité de Tingwick :

M. Réal Gagnon, président
Mme Jennifer Sorel, membre
M. Alexandre Ouellette, membre
M. Pierre-André Arès, conseiller
M. Sylvain Hinse, conseiller

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

INSPECTEUR MUNICIPAL

2024-01-007

Approbation prix inspection systèmes de détection de gaz : Detekta : 620 \$ taxes et pièces non incluses

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'approuver le prix pour l'inspection des systèmes de détection de gaz du garage municipal et de la caserne de pompier par

l'entreprise Detekta, au coût de 620 \$, taxes et pièces non-inclus.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Travaux dans les emprises d'une route du ministère des Transports année 2024

La résolution 2024-01-008

Attendu que des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Tingwick, durant l'année 2024, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ) et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu :

- Que la Municipalité de Tingwick se porte garante de tous les travaux ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2024;
- Que la Municipalité de Tingwick s'engage, comme il est prévu à la *Loi de la voirie*, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits;
- Que la Municipalité de Tingwick nomme la directrice générale, Chantale Ramsay à titre de représentante autorisée à signer les documents soumis par le MTQ pour lesdits travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Mme Céline Langlois pour le Club Fadoq : remerciement pour la location de salle gratuite Chénier
- ✓ Centre de services scolaire des Bois-Francis : plan triennal de répartition des immeubles pour les années 2024-2027

ADMINISTRATION

2024-01-009

Règlement numéro 2023-427 concernant le taux de taxation pour l'année d'imposition 2024 et les conditions de perception

Attendu qu'un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Sylvain Hinse lors de la session ordinaire du conseil tenue le 4 décembre 2023;

Attendu la présentation du projet de règlement par le conseiller, Sylvain Hinse, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2023, conformément à l'article 445 du Code municipal;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu qu'un Règlement portant le numéro 2023-427 soit adopté décrétant et statuant ce qui suit, à savoir :

1. Une taxe foncière générale est imposée à chaque propriétaire et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la Municipalité de Tingwick, au taux de 0,49 \$ le 100 \$ d'évaluation imposable pour couvrir les dépenses de l'administration générale, l'entretien des chemins d'hiver, le service contre les incendies, le ramonage des cheminées, l'éclairage des rues, l'entretien des bâtisses et machineries de la municipalité, certains travaux de voirie, loisirs, etc.
2. Une taxe spéciale pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques est imposée aux propriétaires de résidences permanentes au taux de 265 \$ l'unité de logement et un montant de 220 \$ l'unité sera chargée au propriétaire de chalets ou maisons de villégiatures pour lesquels le service des vidanges sera que saisonnier. Quant aux établissements commerciaux, spéciaux le taux sera de 300 \$ par unité

pour les services de cueillette des ordures ménagères et la récupération des matières recyclables. Les propriétaires de fermes seront imposés au taux de 350 \$ par unité de logement pour les services de cueillette des ordures ménagères, la récupération des matières recyclables ainsi que de la cueillette des matières organiques

3. Le tarif de compensation pour les services d'aqueduc est de 468 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires. Le tarif de compensation pour les services d'égouts sanitaire et pluvial est de 253 \$ par unité de logement pour les usagers ordinaires.
4. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour l'entretien du réseau d'aqueduc.
5. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,03 \$ le 100 \$ d'évaluation pour rembourser le règlement d'emprunt #2019-391 concernant des travaux de réfection de certaines routes.
6. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,09 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer l'effort de la municipalité concernant la voirie municipale.
7. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,07 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer le montant pour les services de la Sûreté du Québec.
8. Une taxe spéciale générale sera prélevée selon l'évaluation imposable au taux de 0,01 \$ le 100 \$ d'évaluation pour défrayer une partie des coûts pour la restauration des Trois-Lacs.

9. **Taux d'intérêts sur les arrérages**

À compter du moment où les taxes deviennent exigibles, les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 13 %.

10. **Pénalité**

Conformément à la Loi sur la fiscalité municipale (250.1) une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles.
La pénalité est égale à 5% par année.

11. **Paiement par versements**

Les taxes municipales doivent être payées en un versement unique. Toutefois, les contribuables dont le total des taxes par unité de compte de taxes excède à la somme de trois cents dollars (300 \$), ceux-ci auront le privilège de payer cette unité en quatre versements égaux dont aux dates suivantes : le 1^{er} mars 2024 pour le 1^{er} versement, le 2 mai 2024 pour le deuxième versement, le 2 juillet 2024 pour le troisième versement et le 3 septembre 2024 pour le quatrième versement. Pour ce qui est d'une taxation complémentaire elle devra être payée en un versement unique.

12. **Paiement exigible**

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu le solde devient immédiatement exigible. Toutefois les contribuables qui avaient le privilège de payer en quatre versements égaux (selon l'article 10 du présent règlement) conservent ce privilège.

13. Les taxes, les intérêts et la pénalité sont payables dans les institutions bancaires, par internet ou au bureau administratif aux heures d'ouverture.
14. Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication et ce conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande de commandite entretien pistes de raquettes et de ski de fond du « Club de ski de fond d'Asbestos (Val-des-Sources) » : 250 \$
La résolution 2024-01-009**

Considérant que les citoyens de Tingwick fréquentent les pistes de raquettes et de ski de fond du *Club de ski de fond de Val-des-Sources*;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de remettre la somme de 250 \$ au Club de ski de fond de Val-des-Sources afin de contribuer au maintien et à l'amélioration des pistes et du relais 2023-2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2024-01-011

Offre de service Aquatech : opérateur des eaux

Considérant la proposition de service d'Aquatech, firme d'expertise dans l'exploitation d'infrastructures de traitement d'eau potables, d'assainissement de l'eau usée résiduaire;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'accepter l'offre de service d'Aquatech pour le suivi et l'opération des ouvrages d'eau potable et d'assainissement pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-012

Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2024 dans notre municipalité

Considérant que l'éducation est un pilier fondamental du développement individuel et collectif de la société;

Considérant que la persévérance scolaire est un enjeu majeur pour garantir l'égalité des chances et favoriser la réussite éducative;

Considérant que la sensibilisation à la persévérance scolaire contribue à renforcer la responsabilité collective envers l'éducation et à encourager l'engagement citoyen;

Considérant que tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec;

Considérant que la réussite éducative contribue non seulement au bien-être des individus, mais également à la prospérité de la communauté et à son développement économique;

Considérant que d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribue à donner du sens à leur parcours scolaire;

Considérant que la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

Considérant que la mobilisation de la collectivité en faveur de la persévérance scolaire s'inscrit dans une perspective de développement durable, en investissant dans le capital humain de la communauté;

Considérant que la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire;

Considérant que dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la

persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études;

Considérant que depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu de déclarer que la Municipalité de Tingwick appuie les Journées de la persévérance scolaire 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-013

Taux horaire personnel bibliothèque municipale 2024

Considérant que les rétributions des bénévoles lors d'une période de travail à la bibliothèque n'ont pas été réajustées depuis plus de 20 ans;

Considérant que le salaire minimum a doublé durant les 20 dernières années;

Considérant qu'il est proposé de fixer à 15.25\$ le taux horaires pour les bénévoles et à 20 \$ pour le poste du responsable et de son adjoint;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'autoriser la rémunération d'un taux horaire au personnel de la bibliothèque municipale pour l'année 2024 aux taux précités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-014

Mise à pied technicienne en administration

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'approuver la mise à pied de la technicienne en administration Madame Lynda Lecours à compter du 18 décembre 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2024-01-015

Vente terrain résidentiel (lot : 6 467 024) : enlever des biens municipaux

Attendu le contrat de vente de terrain résidentiel, désigné sous le numéro 6 467 024, intervenu le 7 décembre 2023 entre la Municipalité de Tingwick et Les Constructions André Jacques inc. pour la somme de 156 967.00 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de retirer des biens de la municipalité ce terrain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-016

Réalisation complète de l'objet à coût moindre du Règlement #2006-269 décrétant un emprunt de 1 011 000 \$ pour la construction d'une caserne de pompier, la réparation du bureau administratif sur la rue Hôtel-de-Ville à Tingwick et l'achat d'un camion pompe

Attendu que la Municipalité de Tingwick a entièrement réalisé l'objet du Règlement numéro 2006-269 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 760 500 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 250 500 \$ non contracté de l'emprunt

approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt numéro 2006-269 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement numéro 2006-269 soit réduit de 1 011 000 \$ à 760 500 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2024-01-017

Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versée comptant non prévue au règlement original pour le règlement #2019-390 décrétant une dépense de 300 000 \$ et un emprunt de 300 000 \$ pour l'acquisition d'un camion de déneigement 10 roues

Attendu que la Municipalité de Tingwick a entièrement réalisé l'objet du Règlement numéro 2019-390 selon les coûts prévus initialement soit 300 000 \$;

Attendu qu'aucun montant d'emprunt n'a été financé de façon permanente;

Attendu que pour payer une partie du coût des travaux, la Municipalité de Tingwick désire approprier à même les surplus accumulés un montant de 300 000 \$;

Attendu qu'il existe un solde de 300 000 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt numéro 2019-390 pour préciser le financement de la dépense;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que le montant de l'emprunt du Règlement 2019-390 soit réduit de 300 000 \$ à 0\$;

Que la Municipalité de Tingwick approprie à même le fonds général une somme de 300 000\$ pour payer une partie de la dépense prévue au Règlement numéro 2019-390;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-018

Réalisation complète de l'objet à coût moindre pour le règlement #2019-391 décrétant une dépense de 1 040 600 \$ et un emprunt de 531 910 \$ pour des travaux de voirie dans diverses routes

Attendu que la Municipalité de Tingwick a entièrement réalisé l'objet du Règlement 2019-391 à un coût moindre que celui prévu initialement;

Attendu que le coût réel des travaux s'élève à 512 600 \$;

Attendu que le financement permanent de cette somme a été effectué;

Attendu qu'il existe un solde de 19 310 \$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que ne peut être utilisé à d'autres fins;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le Règlement d'emprunt numéro 2019-391 pour réduire le montant de la dépense et de l'emprunt;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le montant de la dépense et de l'emprunt du Règlement numéro 2019-391 soit réduit de 531 910 \$ à 512 600 \$;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire;

Adoptée à l'unanimité des conseillers .

2024-01-019

Le 13 mars 2023 proclamation de la Journée nationale de promotion de la santé mentale positive

Considérant que le 31 mars 2022, les élus de l'Assemblée nationale se sont prononcés à l'unanimité en faveur de la reconnaissance du 13 mars comme *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

Considérant que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organisations membres lancent en cette journée leur campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble »;

Considérant que dans le cadre de cette Campagne, de nombreux outils favorisant le renforcement de la santé mentale de la population sont offerts tout au long de l'année;

Considérant que la promotion de la santé mentale positive vise à accroître et à maintenir le bien-être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

Considérant qu'il a été démontré que les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisation et institutions de sa municipalité à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème « S'ACCEPTER, c'est être soi-même ensemble ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-020

Signature entente de service avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 inclusivement

Considérant que la Société Protectrice des Animaux d'Arthabaska offre une entente de service pour 2024-2026;

Considérant que la municipalité s'engage à verser à la SPAA la somme de 3.75 \$/habitant pour l'année 2024, avec indexation de 3 % annuellement pour 2024 et 2026;

Considérant que suivant les exigences de la SPAA concernant la tarification des licences pour chiens et chats, la municipalité s'engage à modifier son règlement sur la tarification annuelle de 30 \$ pour les chiens et de 15 \$ pour les chats;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte la présente entente.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Achat volute service de sécurité incendie : Échelles C.E. Thibault : 4 435 \$
La résolution 2024-01-021**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre d'Échelles C.E. Thibault pour l'achat de volute pour le Service de sécurité incendie au montant de 4 435 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-022 Achat table de PC service de sécurité incendie : CSE Incendie et Sécurité : 3 340 \$

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de CSE Incendie et Sécurité pour l'achat d'une table de PC pour le Service de sécurité incendie au montant de 3 340 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2024-01-023 Renouvellement cotisation ADMQ 2024 : 1 054.13 \$

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu de renouveler la cotisation à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2024 au montant de 1 054.13 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-024 Mandat annuel Groupe RDL : année 2024

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick donne mandat au Groupe RDL pour la vérification annuelle et pour toute question relative à la comptabilité pendant l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-025 Paiement quote-part MRC d'Arthabaska : 248 255 \$

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu de rembourser la quote-part 2023 à la MRC d'Arthabaska au montant de 248 255 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-026 Procuration directrice générale et inspecteur municipal : Société de l'Assurance automobile du Québec

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick donne une procuration à la directrice générale ou à l'inspecteur municipal pour toute transaction à la Société de l'Assurance Automobile du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-027 Remboursement programme d'accès à la propriété pour l'année 2023

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'effectuer les remboursements du programme d'accès à la propriété pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Approbation renouvellement assurances MMQ 2024
La résolution 2024-01-028**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée la conseillère

Suzanne Gagnon et résolu d'approuver le renouvellement des assurances présenté par la MMQ pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-029 Paiement facture service de Sûreté du Québec pour l'année 2024 : 181 220 \$

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick paie la somme de 181 220 \$ à la Sûreté du Québec pour la facture de service 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-030 Offre de service brigade bleue : COPERNIC

Attendu que l'organisme de Concertation pour l'eau des bassins versants de la Rivière Nicolet (COPERNIC) offre de l'accompagnement sur la gestion des milieux humides et hydriques;

Considérant que COPERNIC a présenté une offre de services professionnels, appelée *brigade bleue* dans le traitement des plantes envahissantes et ce, par le biais d'une équipe terrain dans l'accompagnement et la planification territoriale;

Attendu que cette offre répond aux besoins de la Municipalité de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de services professionnels de COPERNIC, appelée *brigade bleue* dans le traitement des plantes envahissantes, forfait or, au coût de 2 500 \$ en raison de 35 heures de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-031 Remboursement bénévoles bibliothèque année 2023

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Charles Rioux et résolu d'effectuer le remboursement des frais de déplacements pour les bénévoles de la bibliothèque pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-032 Participation Brunch-conférence 20 janvier 2024 (20 \$) : Agri-Ressources

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe au Brunch-conférence d'Agri-Ressources le 20 janvier 2024 pour la somme de 20 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-033 Association Régionale de Loisir pour personnes handicapées du Centre-du-Québec : contribution 2024

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick verse la somme de 100 \$ à l'Association Régionale de Loisirs pour personnes handicapées du Centre-du-Québec à titre de contribution pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Avis de motion : Règlement numéro 2024-428 concernant les animaux uniformisée SPA d'Arthabaska
La résolution 2024-01-035**

Avis de motion est donné par le conseiller Mario Hinse que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Tingwick, sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2023-428 concernant la réglementation uniformisée des animaux SPA d'Arthabaska

Un projet de règlement est remis séance tenante.

Présentation du Règlement numéro 2024-428 concernant les animaux uniformisée SPA d'Arthabaska

Le conseiller Mario Hinse, présente le projet de règlement.

Le présent règlement a pour but de prévoir les règles concernant la garde, le contrôle et la protection des animaux sur le territoire de la Municipalité de Tingwick. Il précise en outre les modalités d'application du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* (RLRQ, c. P-38.002).

2024-01-035

Embauche exterminateur Pavillon Armand-Rousseau, salle Chénier et Centre administratif

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu d'autoriser l'embauche d'un exterminateur pour le Pavillon Armand-Rousseau, salle Chénier, le Centre administratif la caserne de pompier et le garage municipal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-036

Suggestion de pictogramme de vélo : M. Jean-Yves de Grandpré

Considérant la demande de M. Jean-Yves De Grandpré pour l'affichage de pictogramme de vélos peints sur la chaussée, de Magic Tingwick au chemin de la Station;

Considérant que la largeur de la chaussée est insuffisante suivant la loi sur le ministère des Transports;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick mentionne à M. De Grandpré qu'elle ne peut faire droit à sa demande pour les motifs précités.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-037

Demande d'aide financière : activité skate parc

Considérant que M. Philippe Fortin en collaboration avec Partenaires 12-18 désire organiser une journée de compétition de skate sur notre skate parc;

Considérant que cet activité va permettre de faire connaître notre skate parc et que les fonds amassés seront remis à l'organisme Partenaires 12-18 de Tingwick;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le conseiller Charles Rioux, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 1 100 \$ à titre d'aide financière dans le cadre de l'activité proposé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2024-01-038

Prolongation délai de paiement factures Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick

Considérant la situation actuelle de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick dans le rattrapage de dossiers et comptabilité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu de prolonger le délai de paiement de

factures dues et ce jusqu'en mars 2024 et ce, sans intérêt.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

Approbation semaine supplémentaire de vacances : directrice générale et greffière trésorière
La résolution numéro 2024-01-039

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick approuve la semaine supplémentaire de vacances à la directrice générale et greffière trésorière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-040 Salaire formation pompier 1

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès et résolu que la Municipalité de Tingwick autorise le salaire pour la formation pompier 1, laquelle sera rémunérée par la municipalité suivant les heures de formation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-041 Annulation résolution numéro 2023-10-325 concernant des travaux de nettoyage lac du Domaine des Loisirs Plourde

Considérant la demande d'intervention faite par Domaine des Loisirs Plourde inc., le 20 septembre 2023, pour l'aménagement du lit du lac afin d'effectuer des travaux d'entretien pour enlever la sédimentation du lac accumulée depuis plusieurs années;

Considérant que la localisation du lot visé 5 499 642 n'appartient pas à la municipalité et est dans les faits, un lac privé;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu d'annuler la résolution 2023-10-325 concernant des travaux de nettoyage du lac de Domaine des Loisirs Plourde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-042 Autorisation travaux de nettoyage du lac privé : Domaine des Loisirs Plourde

Considérant la demande d'autorisation de travaux de nettoyage faite par Domaine des Loisirs Plourde inc., le 20 septembre 2023, pour l'aménagement du lit du lac afin d'effectuer des travaux d'entretien pour enlever la sédimentation du lac accumulée depuis plusieurs années;

Considérant que la localisation du lot visé 5 499 642 est un lac privé;

Considérant que la demande d'entretien sera aux frais du propriétaire;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'autoriser les travaux de nettoyage du lac privé de Domaine des Loisirs Plourde.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-043 Participation Rallye Communautaire de la CDCBF : jeudi le 29 février de 8h30 à 11h30

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick participe au Rallye Communautaire de la CDCBF qui se tiendra jeudi le 29 février 2024.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**Demande évaluation comportementale vétérinaire : morsure du 20 décembre 2023 : SPAA
La résolution numéro 2024-01-044**

Considérant qu'à la suite d'un rapport d'événement du 20 décembre 2023, une plainte a été déposée pour morsure de chien, des motifs raisonnables de croire à une infraction à la réglementation en vigueur suivant la SPAA;

Considérant que le Règlement d'application adopté en vertu de la Loi provinciale permet à la municipalité de demander une évaluation comportementale afin d'enquêter sur la dangerosité du chien qui a mordu ou blessé;

Considérant le Règlement numéro 2023-428 concernant la réglementation uniformisée des animaux SPA d'Arthabaska

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande une évaluation comportementale vétérinaire à la suite du rapport d'événement de la SPAA pour l'incident survenu le 20 décembre 2023 et ce, aux frais du propriétaire de l'animal.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

2024-01-045

Remplacement des clapets et vannes d'égouts : station des eaux usées rue Saint-Joseph

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre du fournisseurs Les Pompes R. Fontaine pour le remplacement de clapets et vannes d'égouts de la station des eaux usées, rue Saint-Joseph, au montant de 7 257.70 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.

Aucune question n'est posée.

2024-01-046

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la présente séance soit close. (19 h 45).

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

%%%

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2024-01-003, 2024-01-004, 2024-01-007, 2024-01-010, 2024-01-011, 2024-01-013, 2024-01-020, 2024-01-021, 2024-01-022, 2024-01-023, 2024-01-024, 2024-01-025, 2024-01-027, 2024-01-028, 2024-01-029, 2024-01-030, 2024-01-031, 2024-01-032, 2024-01-033, 2024-01-035, 2024-01-037, 2024-01-038, 2024-01-039, 2024-01-040, 2024-01-043, 2024-01-044 et 2024-01-045.

Chantale Ramsay
Directrice générale & greffière-trésorière

%%

Chantale Ramsay
Directrice générale et
greffière-trésorière

Réal Fortin
Maire

%%

Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.

Réal Fortin, maire

%%